

29 MAI 2024

Bureau du Courrier

Conseil d'Administration

Séance du vendredi 24 mai 2024 à 9h30

Adoption du compte rendu du CA du 9 février 2024

Aujourd'hui vendredi 24 mai 2024 à 9h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à
l'invitation de

Madame Maylis DESCAZEAUX – Vice-Présidente

Étaient présent-e-s :

Mmes Camille CHOPLIN, Anne LEPINE, Rachel HELVADJIAN, Camille DE SINGLY, Juliette ROUILLON-DURUP, Lucile MAISONNEUVE, Lola GONZALEZ,
MM Marc DANIEL, Cyriaque MONIEZ, Baptiste MAURIN, Stéphane DELPEYRAT, Pierre de GAETAN N'JIKAM, Gwenaël LAMARQUE ;

Étaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; M. Didier ARNAUDET par M. Marc DANIEL ; M. Cyrille JABER par Mme Juliette ROUILLON-DURUP ;

Étaient non représenté.e.s :

MM. Grace KALUNZODI, Charline CLAVEAU, Anne-Eugénie GASPAR, Zeineb LOUNICI.

Compte rendu du CA du vendredi 9 février à 14h

Aujourd'hui vendredi 9 février 2024 à 14h00

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation en date du 31 janvier 2024 de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Rachel HELVADJIAN, Camille DE SINGLY, Juliette ROUILLON-DURUP, Lucile MAISONNEUVE, Claire JACQUET, Lola GONZALEZ,
MM Florent LAHACHE, Baptiste MAURIN, Didier JEANJEAN,

Etaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

Mme Maylis DESCAZEAUX par Mme Juliette ROUILLON-DURUP ; M. Radouane JABER par M. Baptiste MAURIN ; M. Dimitri BOUTLEUX par M. Didier JEANJEAN ; M. Didier ARNAUDET par Mme Claire JACQUET ;

Etaient non représenté.e.s :

MM. Nicolas PEREIRA, Charline CLAVEAU, Catherine FABRE, Pierre HURMIC, Stéphane GOMOT, Olivier CAZAUX, Grace KALUNZODI, Marie Claude NOEL

Baptiste Maurin expose qu'il s'agit du 1^{er} conseil d'administration de l'année, structurant avec l'adoption du budget et le dernier dans cette configuration puisqu'il va évoluer du fait du transfert. Avec des membres désignés par la métropole pour nourrir la réflexion, apporter leur regard et un travail métropolitain sans impact sur la philosophie de cette école. Ce sera aussi un nouvel exercice pour le président, avec une nouvelle élection à prévoir. C'est une page qui se tourne avec une volonté de se projeter dans une nouvelle étape et de nouveaux projets

La « métropolisation » est un enjeu structurant sur les questions budgétaires. Le transfert a été voté en conseil métropolitain après le vote dans chacune des communes membre. La procédure administrative arrive à son terme. Ce sera un changement de fonctionnement : l'accompagnement de l'équipe de direction dans un lien déjà structuré avec Yasmine. Merci au travail fait par Blandine pour des conditions de transfert remarquables qui vont permettre d'aborder très sereinement l'école

dans le périmètre métropolitain, dans sa compétence enseignement supérieur. L'état d'esprit actuel du conseil d'administration devrait perdurer avec le prochain.

Un clin d'œil à Claire Jacquet qui quitte le FRAC pour de nouvelles aventures autour des écoles d'art.

Monsieur le Président constate que le **quorum** est atteint et est désigné **secrétaire de séance**.

Adoption du compte rendu du CA du 15 décembre 2023

Compte-rendu adopté à l'unanimité.

Point d'actualité du directeur

L'école sera en bleu et blanc le 14 février pour sa journée portes ouvertes. C'est l'élément d'actualité très immédiat : l'occasion de valoriser l'offre de formation de l'école, ce que font les étudiants depuis la rentrée, moment de rencontres. Nous attendons pas mal de visites, avec des moments festifs. L'occasion aussi de mettre un coup de propre tout en présentant une école vraie. Permettre une déambulation dans les espaces, montrer ce que font les étudiants avec leurs enseignants et la participation de la cheville ouvrière de l'école. Ce sera aussi l'occasion de rencontres avec des partenaires.

Ensuite, à noter, la tenue des rencontres des bibliothèques des écoles d'art (BEAR) les 10 et 11 juillet : l'école au travers de sa bibliothèque. Avec le dynamisme insufflé par Jean-Marie Le besq qui l'anime quotidiennement. L'occasion aussi de penser la question de l'archivage qui est toujours un sujet de projet de développement et de prolongement. On verra à quel endroit on met ces questions au sein de cette manifestation : les catalogues, les livres raisonnés, les ouvrages et leur conservation à mettre à l'ordre du jour.

Accueil aussi à l'automne de la 6^e édition des rencontres des récupérathèques (ROAR) : les cellules de personnes qui valorisent les matériaux, qui réfléchissent au réemploi.

Les diplômés de l'école aussi : la biennale BAD+ avec un espace proposé à 4 anciens de l'école, un prix conséquent à la clé pour le lauréat et une occasion de promouvoir et diffuser leur travail.

Hervé Alexandre ajoute qu'un projet a été déposé auprès de la DRAC pour accompagner le développement de notre récupérathèque qui s'affirme et s'ancre dans le territoire puisqu'elle participe activement au projet de ressourcerie culturelle de la Ville de Bordeaux. L'école recevra l'événement dans ses bâtiments, avec l'aide de la ressourcerie et au marché des Douves.

Reste le programme et le planning à co-construire avec l'équipe de la fédération et les membres actifs de la boîte à sardines.

Patricia Oudin annonce qu'à la plénière de l'assemblée régionale de mars sera exposé le projet relatif à la transition environnementale, avec le lancement de 10 défis pour l'écriture d'un cahier des solutions, d'éco-conception, avec un objectif de fin 24-début 2025. Des groupes de travail seront constitués, il serait intéressant que l'ebabx y participe.

Hervé Alexandre indique que la ROAR est initiée par la fédération qui rassemble les récupérathèques des écoles belges et françaises.

Baptiste Maurin ajoute que lors du comité de suivi du TNBA, Fanny de Chaillé a évoqué les échanges avec l'école et le conservatoire sur la manière de faire vivre les lieux communs, ces espaces communs, dans notre territoire. Cela fait partie de ses objectifs : les espaces et nos collaborations.

Florent Lahache souligne que les représentants enseignants tiennent à saluer l'instauration du congé menstruel mis en place en janvier, ainsi que le processus engagé pour l'instauration de la prime inflation.

Baptiste Maurin confirme que la situation budgétaire de cette année devrait permettre une marge de manœuvre pour attribuer une prime. Selon l'excédent qui sera confirmé, on verra ce qui peut être dégagé pour qu'elle soit la plus conséquente possible. C'est une volonté partagée, très forte du directeur et du président de déployer progressivement des mesures sociales avec une attention constante à l'équilibre financier de l'établissement.

Hervé Alexandre précise que la prime sera proposée au CST début mai, pour une adoption en conseil d'administration de mai au moment du vote du compte administratif. Elle sera versée après le vote, sur la paie du mois de juin.

Décision portant adoption des montants et calendrier de règlement des divers droits d'inscription pour l'année scolaire 2024/2025 - Délibération D.01-2024

Baptiste Maurin expose qu'il est proposé le maintien des droits d'inscription à l'identique.

Hervé Alexandre précise que quelle que soit l'entrée : étudiants, boursiers ou non, cours publics annualisés ou stages, les tarifs sont maintenus. Ce sera le cas aussi pour les droits d'inscription aux concours et commissions, qui sont actuellement fixés à 50 €. C'est la bonne surprise budgétaire de l'année 2023 puisque les recettes ont sensiblement augmenté sur cette ligne : seul bienfait de Parcoursup.

Baptiste Maurin confirme donc que l'école assume les hausses des charges des matériaux utilisés par les étudiants.

Claire Jacquet félicite l'école pour cette proposition.

Adoptée à l'unanimité

Décision portant adoption des dotations d'aide aux diplômés - Délibération D.02-2024

Hervé Alexandre expose que l'école fournit l'ensemble des matériaux aux étudiants pour leurs projets collectifs pendant leur cursus. Cependant, pour les aider à réaliser leur travail de diplôme qui peut représenter un budget conséquent, l'école verse une dotation aux diplômables DNA et DNSEP. Le montant est maintenu à l'identique. Avec un dispositif qui permet au cas par cas à l'école de « faire l'avance » de la dépense de matériaux spécifiques, et une déduction en conséquence de la dotation pour l'étudiant.

Lucile Maisonneuve demande s'il s'agit des diplômés 2024.

Hervé Alexandre le confirme, au dos de la délibération figure la liste des inscrits en 3^e année et 5^e année, qui sont donc les diplômables potentiels pour la session de juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

Décision portant adoption du BP 2024- Délibération D.03-2024

Hervé Alexandre expose que ce projet de BP a été partagé avec les représentants des personnels et étudiants. Il est conforme à ce qui a été débattu le 15 décembre 2023. Il est présenté en comparaison de celui voté en 2023, sans les décisions budgétaires prises en cours d'année 23, pour comparer ce qui peut l'être.

Les droits d'inscription, comme évoqué pour la délibération n°1, sont sensiblement augmentés et consolidés au regard de ce qui s'annonce pour le réalisé en 2023. Nous étions prudents pour les recettes, mais la réalité des inscrits Parcoursup et de l'évolution des effectifs doit être prise en compte pour 2024.

Les autres recettes sont conformes au DOB, posées et projetées de façon sincère : les dotations de l'état, région, ville et métropole, sans évolution par rapport à décembre. L'ensemble des conventions et partenariats signés et pérennes et qui donnent lieu à facturation pour des prestations : les cours publics à Floirac, l'EAC, le Pass culture en cours de finalisation pour le collège Mandela, la refacturation de la coordination du G8, la CVEC versée par le CROUS.

Un montant réduit a été volontairement inscrit sur les remboursements CPAM : l'école maintient le salaire des agents contractuels en arrêt maladie et perçoit directement les indemnités journalières versées par la sécurité sociale. Cela permet d'atténuer la dépense des remplacements éventuels. La recette dépend donc des absences.

En face, les dépenses sont exactement celles qui ont été présentées en décembre. Les dépenses RH au regard de l'effectif, les postes adoptés, renouvelés ou recrutés. Avec celui pour l'art, en cours de définition avec l'équipe enseignante, les 2 enseignants design et l'adjoint au responsable bâtiments en cours de recrutement ; et en prenant en compte les augmentations réglementaires et statutaires constatées.

Le chapitre 11, charges à caractère général, aligné au prévisionnel réalisé 2023. Pas de baisse d'activité à prévoir, l'affectation d'une partie du résultat cumulé permettra des dépenses spécifiques. Les bourses : dépenses liées à la dotation AMI de l'état ainsi que les dotations aide aux diplômés de la délibération précédente.

Un effort particulier à souligner sur « l'informatique en nuage » : des abonnements notamment adobe qui ont été réduits grâce au travail et à la volonté de chacun de se tourner vers des logiciels moins coûteux.

Les dotations aux amortissements, dont le volume se réduit depuis 5/6 ans : beaucoup de matériels sont actuellement amortis.

Les effectifs et le programme d'activité sont consolidés avec un budget équilibré

Les investissements sont actuellement financés par les dotations aux amortissements.

A noter une ligne *installations générales* pour financer l'aménagement de la porte d'entrée à venir et des travaux minima au musée de l'imprimerie. Pour le reste, il s'agit aujourd'hui de remplacer mobilier et matériels, sans nouveaux équipements à prévoir puisque nos espaces ne le permettent pas.

Les annexes 1 et 2 présentent le budget selon la nomenclature budgétaire M57.

L'annexe 3 présente un budget de gestion, qui nous parle plus dans notre activité. Il permet de voir par exemple différentes entrées pour la masse salariale, sa part dans chacune de nos activités. Idem pour les dépenses support et pédagogie ; bâtiment, informatique, magasin, les cours publics, la prévention santé sécurité, etc.

Ces éléments seront consolidés au cours des années, pour permettre un regard en arrière et un pilotage. Cet analytique a été mis en place à la rentrée ; à la fin de l'année universitaire, les budgets des parcours, ateliers, plateforme seront consolidés et communiqués pour la lisibilité de tous. À budget constant, cela permettra de faire les choix nécessaires. Et, pour information, les dépenses et recettes partielles de *circuit court* et de la mobilité internationale.

Ces éléments pourront être affinés en fonction des besoins pour permettre des comparaisons afin de poser un cadre au plus près compte tenu de la rareté de la ressource.

Baptiste Maurin confirme que cela va dans le sens des échanges au sein du conseil d'administration et avec les représentants. La conviction et le besoin, pour tous ceux qui siègent dans cette école, de comprendre le budget de l'école. Cela va dans le sens de la transparence mais aussi de la conscience des budgets et des enjeux. Un vrai exercice de transparence associé à un fonctionnement démocratique engageant pour toutes et tous.

Camille de Singly rappelle qu'au dernier conseil d'administration a été évoquée la question de la recherche et du budget qui lui est accordé. Dans le budget présenté, il n'y a pas de ligne affectée à la recherche. Elle est alimentée par des aides, résultats d'appels à projet ministère de la culture et région. Pour le ministère de la culture, seuls 15 projets d'école seront retenus avec une dotation de 10 000 € par an sur 2 ans. Comment faire donc si le projet déposé n'est pas sélectionné ou si on n'est pas prêts à le déposer. La mise en place du conseil scientifique a été demandée également, pour une structuration vraiment solide de la recherche et des projets très ambitieux. Comment fait-on pour avancer sur ces sujets ? Cela a déjà été discuté avec Audry Liseron-Monfils : la recherche est juste essentielle. Le renouvellement de l'accréditation se fait sur la recherche. Il faut s'assurer que ça peut se faire dans notre école, avec une ligne à 0€ pour la recherche et pas de coordination.

Audry Liseron-Monfils confirme que cela a été souligné il y a 9 mois et depuis nous travaillons à mettre un cadre, un dispositif, une structuration de la recherche avec une équipe resserrée. Il faut éviter l'auto-flagellation permanente ou l'impatience. Rien d'endormi depuis ces mois : on continue les démarches pour une structuration de la recherche : définir les axes de recherche. En reprendre certains aspects s'ils sont évalués comme bénéfiques, par exemple, l'importance de l'écrit, les questions de récit. A été posé aussi le fait de travailler par capillarité avec l'université. Ce temps a permis les rencontres avec les partenaires qui seront exposées lors de notre prochaine rencontre. Nous avançons progressivement, pour structurer : quelle édition, par exemple : qu'est-ce que c'est, avec qui et dans quelle temporalité. Avec un groupe solide qui est en cours de constitution, avec des enseignants intéressés par ce sujet, merci à eux.

Annette Nève précise qu'en dehors des appels à projet, le budget est assumé dans le budget général de l'école et avec d'autres partenaires financiers ; exemple : la journée d'études du 20 février.

Juliette Rouillon Durup précise que peu d'école au niveau national sont aidées dans le fonctionnement pour la recherche. Les écoles d'art nationales sont dotées de 20 000 € par an. Le cadre actuel qui semble figé est en train d'être mis à plat avec la redéfinition d'une nouvelle stratégie pour la recherche par l'état. Cela laisse espérer des budgets pour la recherche en soi et la recherche pédagogique. Ces appels à projet -*Radar* pour les arts visuels et *Rêve* pour le spectacle vivant- sont une occasion à saisir pour une expérimentation, pour des partenariats. S'en saisir est un argument défendu au niveau national même si le projet n'est pas retenu. C'est très précieux. Dans d'autres dispositifs, l'insertion professionnelle par exemple, 14 projets ont été déposés en Nouvelle-Aquitaine, tous validés. C'est remarquable, ce n'est pas comme ça dans toutes les régions. La Drac a besoin de ça : les projets intéressants sont transmis aux services centraux. C'est important de s'y inscrire, s'il y a matière, il faut y aller.

Audry Liseron-Monfils ajoute qu'un travail réaliste aussi doit être fait pour définir le budget qu'on pourrait souhaiter, l'anticipation permet aussi la structuration. Le budget ne peut pas être inventé, il doit correspondre à une réalité, selon les invités et tous les endroits de la recherche : en tirer quelque chose sur les besoins. Il faut apprendre à faire les demandes et leur définition ensemble. Il ne s'agit pas de recherche superficielle. En école d'art, on s'est pris au jeu, mais nous avons une dimension de spéculation pour pouvoir produire. L'Université est habituée à recherche, à la définition de ses axes.

Juliette Rouillon Durup confirme que la première consigne des rapports de l'HCERES est de se doter d'un conseil scientifique.

Yasmine Darmante ajoute que la subvention métropole de 50 000 € est fléchée « Recherche » ; c'est à ce titre que la métropole est entrée dans le budget de fonctionnement, motivation, définie en commun avec l'école.

Baptiste Maurin confirme que c'est un dossier repris par Audry. C'était un sujet de désaccord avec l'ancienne direction, les axes de la recherche. C'est le temps du constat partagé, de la structuration, des partenariats à construire. Ce sont des étapes à saisir pour structurer un temps de réflexion, accompagner pour une relation de confiance dans le temps, une expertise. Il faut saisir les opportunités, définir des objectifs inatteignables pour avancer vers les objectifs. On entend l'impatience, la volonté d'avancer, le besoin de matérialité, mais cela est partagé par tous, il ne faut pas brûler les étapes.

Lola Gonzalez demande des précisions sur cette enveloppe métropole pour la recherche.

Yasmine Darmante précise que les dotations publiques ne sont pas affectées, elles vont dans le budget de fonctionnement global. En l'occurrence, l'entrée était la structuration du master pour émerger en recherche pour la suite. Elle alimente le budget global de l'école pour participer au financement de la dimension recherche dans les dépenses générales de l'école.

Hervé Alexandre ajoute qu'en 2017 se posait la question du master design / de l'option design. Avec le rendez-vous de l'accréditation à suivre en 2022 et donc la structuration du master, pour donner un + dans le cadre de son accréditation.

Florent Lahache ajoute que le budget évoqué par Camille n'est pas le seul à questionner : le budget recherche peut revêtir plusieurs facettes, notamment la question du temps de travail, les décharges possibles, la coordination. L'ensemble de ces volets doit être dimensionné sur les questions budgétaires proposées et votées en conseil d'administration.

Baptiste Maurin confirme que c'est un travail qui doit être conduit ensemble : identification des besoins et des moyens et les conséquences financières. Tout part du sens : les partenariats, les recettes et ensuite saisine du CA pour la recherche, sa structuration, les moyens affectés, les appels à projets et la nécessité de re-dégager des moyens. Ce sera le travail de la direction après celui de la co-construction. Avec toujours l'enjeu de trouver un équilibre. On est tous engagés : s'il y a priorité à poser sur la recherche, le travail du CA sera de faire des choix, de baisser des postes pour affecter ailleurs. Le financier et matériel seront à arbitrer ici, ensemble à partir de partenariats solides, scientifiques, humains, artistiques et financiers forts. Et s'il y a capacité à le faire, faites acte de candidature sur les appels à projets pour montrer votre volonté sur cette question et la prioriser.

Juliette Rouillon Durup confirme que cela affiche la stratégie de recherche de l'ensemble des écoles pour montrer la vision globale de ce qui est possible. Le ministère avait une image réductrice : montrer l'ensemble des champs traversés, le travail transversal et interdisciplinaire développé par les écoles d'art.

Audry Liseron-Monfils ajoute que cela demande de la patience, mais qu'elle n'est pas vaine. Il faut définir une bonne base pour la pertinence de la recherche au sein de l'école. Prendre en compte les partenaires, ce ne doit pas être de la recherche entre soi. L'école doit créer quelque chose

d'authentique au niveau de la recherche et la parole doit être portée au niveau de l'ANdEA, cela vaut le coup.

Florent Lahache remarque que si des choix sont à faire, les représentants auront besoin d'éclairage sur les orientations budgétaires et comprendre comment les choix sont faits.

Baptiste Maurin confirme la volonté de transparence totale. Des réunions préparatoires peuvent permettre de comprendre comment l'école fonctionne et quels sont les arbitrages à poser. Les grands blocs financiers sont débattus au conseil d'administration. Le budget est un acte politique dans le sens large : c'est un projet politique porté toute l'année, questionnez-le, discutez-le. Il y a un chef d'orchestre avec lequel on peut ne pas être d'accord, mais au moins il y aura eu débat.

Adoptée à l'unanimité

Décision portant adoption du plan de lutte contre les VHSS - Délibération D.04-2024

Hervé Alexandre expose qu'il a été porté et rédigé par Axelle Blin-Deguet, référente sur ces questions et sur le handicap. Il a été présenté pour avis au CST ; à noter la typo travaillée pour cela et qui lui est attachée. Il est donc soumis à l'adoption au CA ; et les équipes poursuivent l'investissement engagé en volonté et en finances.

Claire Jacquet confirme qu'il s'agit d'une question complexe et grave ; notamment sur la procédure de signalement qui demande un cadre clair et compréhensible de tous, la communication est très importante.

Hervé Alexandre précise que la procédure de signalement est connue de tous et selon les personnes concernées ; possible au sein de l'école mais aussi auprès de dispositifs extérieurs dépendant du Ministère, des associations locales et nationales, du CDG33. Le règlement de la cellule d'écoute a été l'objet d'un travail de fonds l'année dernière. Les personnes engagées au sein de la cellule ont bénéficié de formations et ont été accompagnées. L'écriture de la charte a permis de mentionner et de vérifier que la plupart des difficultés se résolvent en parlant, dans notre attention quotidienne aux autres.

Des actions de formation sont prévues en juillet et septembre avec *La petite*, spécialisé écoles d'art et culture. Le formulaire de signalement est en ligne.

Claire Jacquet confirme qu'il est fondamental qu'il soit connu par tous.

Patricia Oudin ajoute qu'il est important que cela s'adresse à toute la communauté, avec une action forte sur la prévention et la formation. Mais quid du harcèlement moral, très insidieux et 1^{er} pas vers les VHSS.

Hervé Alexandre répond que cela concerne également la lutte contre toutes les discriminations, toutes les violences et tous les harcèlements. Ainsi, une action de prévention a été menée pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers. Les actions ne sont pas exclusives des VHSS.

Baptiste Maurin remercie Axelle pour son travail et toute l'école pour son engagement collectif. Après les turbulences de l'année dernière, c'est important que la motivation soit partagée par tous. La typographie aussi est un geste significatif.

Adoptée à l'unanimité

Décision donnant mandat au CDG33 pour une consultation sur les diverses offres de protection sociale complémentaire (santé ; prévoyance) - Délibération D.05-2024

Hervé Alexandre expose qu'il est proposé de donner mandat au CDG33 pour une consultation dans le domaine de la protection sociale complémentaire. Cela n'engage pas l'école à cette heure, mais permet seulement au CDG33 d'afficher un nombre de clients suffisants pour la négociation des tarifs ensuite.

Adoptée à l'unanimité**Décision portant adoption du projet de service des personnels de l'ebabx - Délibération**

Délibération retirée de l'ordre du jour à la demande des représentants du personnel enseignant.

Florent Lahache précise que les représentants enseignant ont demandé le report de cette délibération parce-que le projet de service est encore en processus de travail. Des points de désaccord persistent encore. Les représentants du CST n'ont pas su communiquer ces points et nous avons besoin de temps complémentaire pour finaliser le processus.

Baptiste Maurin confirme que ce texte doit faire l'objet d'un consensus. Si les représentants enseignants souhaitent présenter une nouvelle délibération, elle devra faire consensus. Les représentants enseignants ont la main et donneront le tempo.

Décision portant adoption du principe des aides complémentaires internationales - Délibération D.06-2024

Hervé Alexandre expose que les étudiants qui partent en mobilité bénéficient de nombreux dispositifs qui ne sont pas cumulables et qui ont parfois des effets pervers.

Il s'agit de proposer d'aider ponctuellement des étudiants dans certains cas : par exemple une destination où la vie n'est pas chère, mais le billet d'avion si. Et inversement, pour les pays du nord, un voyage low cost mais une vie sur place très chère. Les fonds d'organisation de la mobilité permettent une certaine souplesse pour un achat direct d'un billet d'avion ou d'un hébergement.

Lucile Maisonneuve demande si dans ce cas la bourse est utilisée par l'école et donc n'est pas versée à l'étudiant.

Hervé Alexandre répond que c'est une dépense supplémentaire, assumée par l'école après examen des dossiers au cas par cas. L'anticipation permet aussi de bénéficier de meilleurs tarifs.

Rachel Helvadjian confirme que l'objectif est de donner des conditions de vie équitables.

Juliette Rouillon Durup demande si un budget a été estimé ?

Rachel Helvadjian indique que cela s'élève à environ 4000 à 5000 € par an.

Annette Nève ajoute que chaque dossier devra faire l'objet d'une petite instruction commune avant décision.

Baptiste Maurin propose qu'une communication annuelle au conseil d'administration soit faite sur l'exécution de cette délibération.

Adoptée à l'unanimité

Décision portant adhésion au dispositif de bilan professionnel du CDG33- Délibération D.07-2024

Hervé Alexandre expose que ce dispositif s'ajoute aux adhésions déjà signées avec le CDG33 qui ne coûtent que si elles sont activées. Un agent de l'école va bénéficier du bilan professionnel cette année.

Adoptée à l'unanimité

Décision actualisant les durées d'amortissement des investissements de l'ebabx - Délibération D.08-2024

Hervé Alexandre expose que les durées d'amortissement des investissements de l'ebabx doivent être prévues par délibération. Il s'agit d'ajouter à celles déjà définies, la durée d'amortissement du matériel de téléphonie.

Adoptée à l'unanimité

Questions diverses

Lucile Maisonneuve souhaite partager les remarques des étudiants au sujet des voyages. Certains en bénéficient, en erasmus ou collectifs, mais un coût résiduel persiste pour les étudiants.

Alors que les workshops proposés par l'école permettent l'égalité au sein de l'école avec la possibilité de conserver son job alimentaire. Les workshops sont plus enrichissants que les voyages, ce sont des moments de production, de liens, de rencontres. Quelques déplacements ont été organisés, mais les 1^{er} workshops auront lieu la 1^è semaine de mars. Les étudiants ont une préférence pour les workshops.

Florent Lahache demande s'il s'agit de voyages collectifs ou individuels.

Lucile Maisonneuve confirme qu'il s'agit de voyages collectifs proposés par les enseignants.

Annette Nève précise qu'au sein des enseignements, les enseignants font des choix qui peuvent être différents d'un atelier à un autre, avec à la direction des études, une attention à ce que chaque étudiant bénéficie de quelque chose. Il faut que les étudiants discutent avec leurs enseignants, qu'ils aient conscience de ce que vous attendez. Il existe de multiples formes d'interventions, de rencontres, etc. au choix des enseignants.

Baptiste Maurin note qu'il s'agit d'une remarque importante. Des choses qui pouvaient être faites par les étudiants il y a 3 ans sont difficiles aujourd'hui : ils doivent parfois choisir entre participer/partir et se nourrir. L'ensemble de la communauté de l'école doit réfléchir et ne s'interdire aucun dispositif. Et le voyage pour le voyage ne sert à rien.

Audry Liseron-Monfils confirme qu'on ne peut pas passer à côté de ce qui est dit par les étudiants.

Claire Jacquet demande si elle doit poser une démission.

Hervé Alexandre confirme parce qu'elle a été proposée par la région pour siéger au sein du conseil au titre de personnalité qualifiée.

Patricia Oudin ajoute qu'une démission est nécessaire pour permettre à la région de nommer une autre personnalité qualifiée.

Baptiste Maurin remercie Claire Jacquet pour cet accompagnement de l'école.

Claire Jacquet regrette de n'avoir pas été plus présente mais sa participation lui a donné l'envie de s'engager dans les écoles d'art ; avec les interventions des étudiants toujours très appréciées.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 15h45

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'École supérieure des Beaux-Arts, le 24 mai 2024

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maurin', with a stylized flourish at the end.

Président

Conseil d'Administration

Séance du vendredi 24 mai 2024 à 9h30

Délibération D.09-2024

Aujourd'hui vendredi 24 mai 2024 à 9h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Madame Maylis DESCAZEAUX – Vice-Présidente

Étaient présent-e-s :

Mmes Camille CHOPLIN, Anne LEPINE, Rachel HELVADJIAN, Camille DE SINGLY, Juliette ROUILLON-DURUP, Lucile MAISONNEUVE, Lola GONZALEZ,
MM Marc DANIEL, Cyriaque MONIEZ, Baptiste MAURIN, Stéphane DELPEYRAT, Pierre de GAETAN N'JIKAM, Gwenaël LAMARQUE ;

Étaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; M. Didier ARNAUDET par M. Marc DANIEL ; M. Cyrille JABER par Mme Juliette ROUILLON-DURUP ;

Étaient non représenté.e.s :

MM. Grace KALUNZODI, Charline CLAVEAU, Anne-Eugénie GASPARD, Zeineb LOUNICI.

Délibération D.09-2024 portant élection à la présidence du CA de l'ebabx

Mesdames, Messieurs,

1 candidature a été reçue pour la présidence du CA de l'ebabx, celle de M. Baptiste Maurin

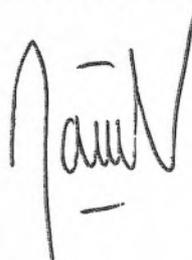
Après vote à bulletin secret, constatant que 16 bulletins sont en faveur de M. Baptiste Maurin, 0 vote nul ou blanc, ce sur 16 membres présents ou représentés au CA,

Monsieur Baptiste Maurin est élu Président du Conseil d'Administration de l'ebabx à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'École supérieure des Beaux-Arts, le 24 mai 2024

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

Conseil d'Administration

Séance du vendredi 24 mai 2024 à 9h30

Délibération D.10-2024

Aujourd'hui vendredi 24 mai 2024 à 9h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Madame Maylis DESCAZEAUX – Vice-Présidente

Etaient présent-e-s :

Mmes Camille CHOPLIN, Anne LEPINE, Rachel HELVADJIAN, Camille DE SINGLY, Juliette ROUILLON-DURUP, Lucile MAISONNEUVE, Lola GONZALEZ,
MM Marc DANIEL, Cyriaque MONIEZ, Baptiste MAURIN, Stéphane DELPEYRAT, Pierre de GAETAN N'JIKAM, Gwenaël LAMARQUE ;

Etaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; M. Didier ARNAUDET par M. Marc DANIEL ; M. Cyrille JABER par Mme Juliette ROUILLON-DURUP ;

Etaient non représenté.e.s :

MM. Grace KALUNZODI, Charline CLAVEAU, Anne-Eugénie GASPAR, Zeineb LOUNICI.

Délibération D.10-2024 portant nomination des représentants de l'EPCC au CST de l'ebabx

Mesdames, Messieurs,

A la faveur du renouvellement des membres du CA de l'ebabx, il convient de procéder au renouvellement des membres représentants l'EPCC-ebabx au Comité Social Territorial de l'ebabx CST.

La proposition du président est la suivante :

Membres titulaires :

Baptiste Maurin, Pdt du CA et du CST

Anne Lépine

Gwenaël Lamarque

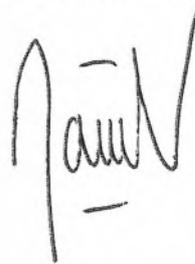
Membre suppléant : Cyrille Jaber

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'École supérieure des Beaux-Arts, le 24 mai 2024

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

Conseil d'Administration

Séance du vendredi 24 mai 2024 à 9h30

Délibération D.11-2024

Aujourd'hui vendredi 24 mai 2024 à 9h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Madame Maylis DESCAZEAUX – Vice-Présidente

Etaient présent-e-s :

Mmes Camille CHOPLIN, Anne LEPINE, Rachel HELVADJIAN, Camille DE SINGLY, Juliette ROUILLON-DURUP, Lucile MAISONNEUVE, Lola GONZALEZ,
MM Marc DANIEL, Cyriaque MONIEZ, Baptiste MAURIN, Stéphane DELPEYRAT, Pierre de GAETAN N'JIKAM, Gwenaël LAMARQUE ;

Etaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; M. Didier ARNAUDET par M. Marc DANIEL ; M. Cyrille JABER par Mme Juliette ROUILLON-DURUP ;

Etaient non représenté.e.s :

MM. Grace KALUNZODI, Charline CLAVEAU, Anne-Eugénie GASPAR, Zeineb LOUNICI.

**Délibération D.11-2024 portant adoption du compte de gestion 2023
de l'EPCC- ebabx-école supérieure des beaux-arts de Bordeaux**

Mesdames, Messieurs,

Aux termes de l'article L.1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration doit se prononcer sur les comptes remis par Madame l'Administratrice des Finances Publiques.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2023, le budget supplémentaire et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de recettes, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats ;

Vu le Compte de Gestion 2023 remis par Madame l'Administratrice des Finances Publiques, qui comprend la situation comptable à la date du 31 décembre 2023 et les dépenses et recettes au 31 décembre 2023 ;

Vu le détail des opérations de fin d'exercice 2023 établi au regard du compte susmentionné ;

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice ;

Considérant que la comptabilité de l'Administratrice des Finances est régulière et n'a donné lieu à aucune observation ;

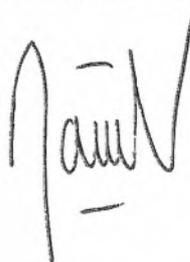
Il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir émettre un avis favorable au compte de gestion de Madame Danielle Molia pour l'exercice 2023 (document joint en annexe).

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'École supérieure des Beaux-Arts, le 24 mai 2024

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

Conseil d'Administration

Séance du vendredi 24 mai 2024 à 9h30

Délibération D.12-2024

Aujourd'hui vendredi 24 mai 2024 à 9h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Madame Maylis DESCAZEAUX – Vice-Présidente

Étaient présent-e-s :

Mmes Camille CHOPLIN, Anne LEPINE, Rachel HELVADJIAN, Camille DE SINGLY, Juliette ROUILLON-DURUP, Lucile MAISONNEUVE, Lola GONZALEZ,
MM Marc DANIEL, Cyriaque MONIEZ, Baptiste MAURIN, Stéphane DELPEYRAT, Pierre de GAETAN N'JIKAM, Gwenaël LAMARQUE ;

Étaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; M. Didier ARNAUDET par M. Marc DANIEL ; M. Cyrille JABER par Mme Juliette ROUILLON-DURUP ;

Étaient non représenté.e.s :

MM. Grace KALUNZODI, Charline CLAVEAU, Anne-Eugénie GASPARD, Zeineb LOUNICI.

**Délibération D.12-2024 portant adoption du compte administratif 2023 de
l'EPCC- ebabx - école supérieure des beaux-arts de Bordeaux**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des règles de la comptabilité publique et à la suite de l'arrêté des comptes 2023, aux bilans et affectations réglementaires, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de vous prononcer sur le compte administratif de l'exercice budgétaire 2023 de notre établissement sous la forme synthétique ci-dessous, la version complète réglementaire étant jointe en annexe.

Les écritures comptables et résultats budgétaires sont en concordance avec ceux du Comptable du Trésor (délibération D.11-2024 précédente).

Le tableau ci-dessous fait état du résultat brut de l'exercice 2023, à savoir les recettes et dépenses réalisées sur l'année, sans reprise des résultats des exercices antérieurs.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023			
	RECETTES	DÉPENSES	RÉSULTAT BRUT
section de fonctionnement	4 372 704,99	4 257 178,95	115 526,04
section d'investissement	97 529,44	26 178,39	71 351,05
soit un résultat brut pour l'exercice 2023			186 877,09

Pour rappel, le compte administratif 2022 faisait état d'un résultat brut de 206 353,52 € dont un excédent en section d'investissement de 121 281,10 €.

En **fonctionnement**, après la prise en charge des obligations d'autofinancement (charges d'amortissement d'un montant de 97 529,44 €), le résultat fait état d'un excédent de 115 526,04 € qui représente 3% du budget de fonctionnement.

En **investissement**, les dépenses ont été limitées au renouvellement des machines et outils obsolètes pour, d'une part maintenir en parfait état de fonctionnement les ateliers tels qu'ils sont équipés actuellement et d'autre part, limiter l'impact des obligations d'autofinancement liées. À noter que le financement des recettes d'investissement s'est fait cette année exclusivement par l'autofinancement.

Pour arriver à un excédent d'un montant de 71 351,05 € en section d'investissement.

Le tableau ci-après retrace les dépenses et recettes prévues et réalisées au titre de l'exercice 2023, chapitre par chapitre, en section de fonctionnement.

fonctionnement							
dépenses		BP+DM2023	Réalisé 2023	recettes		BP+DM2023	Réalisé 2023
011	charges à caractère général	559 898,00	465 678,75	c/6419	remboursements sur rémunération du personnel	5 000,00	5 678,56
012	MS permanents	3 596 940,00	3 552 216,21	c/7067	droits d'inscription	220 000,00	270 510,71
c/65811	abonnements logiciels	12 000,00	6 541,00	c/70878	remboursements de divers partenaires	30 000,00	22 482,77
c/65131	bourses et charges exceptionnelles	66 350,00	88 216,85	c/7388	taxe apprentissage	2 500,00	1 277,38
c/65888	autres dont remboursement aux étudiants/CP	-	6 996,70	c/74718	dotation Etat	504 500,00	533 440,00
C/66	pertes de change	100,00	-	c/7472	dotation région	115 000,00	-
c/6811	amortissements	110 000,00	97 529,44	c/74748	dotation ville	3 302 000,00	3 310 000,00
c/6815	dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	40 000,00	40 000,00	c/74758	dotation métropole	50 000,00	53 600,00
				c/7477	fonds européens	-	68 114,30
				c/75888	autres produits de gestion courante	-	2 173,15
				c/7811	reprises sur amortissements des immobilisations corporelles / écritures liées à l'ajustement du patrimoine	580,12	580,12
				c/7815	reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement	104 848,00	104 848,00
total		4 385 288,00	4 257 178,95			4 334 428,12	4 372 704,99

résultat BRUT fonctionnement = recettes réalisées - dépenses réalisées =

115 526,04

En dépenses :

Chapitre 11 : Les dépenses incompressibles et structurelles (révision des contrats d'assurance, affranchissement, téléphone, contrats de maintenance, maintenance et entretien du bâtiment) ont subi les hausses mécaniques des contrats en cours, liées à l'inflation. Celles relatives aux dépenses des ateliers et des parcours et plateformes ont également subi l'inflation mais elles restent maîtrisées grâce à la vigilance et à l'attention constante des équipes.

Chapitre 12 :

La prise en charge de la rémunération et des frais d'accueil des invités au cours de l'année représente un montant global de 30 000 €, répartis entre chapitre 11 et chapitre 12 selon le statut des intervenants. Comme chaque année, par prudence, elle est prévue sur le chapitre 12 et est prise en charge en majorité sur le chapitre 11.

Les autres dépenses sur ce chapitre sont celles liées aux salaires des personnels permanents et aux frais associés (participation transport des agents, conventions avec le CDG, visites médicales, le prélèvement des impôts à la source) ; ainsi que le personnel temporaire lié à des remplacements et augmentation d'activité. L'augmentation du point d'indice et autres revalorisations salariales qui ont mécaniquement induit un GVT de 3% avec le maintien des effectifs.

Chapitre 65 : à noter la réduction très sensible du nombre d'abonnements Adobe qui a pu réduire la facture de 40% grâce à la réflexion engagée avec les enseignants et techniciens pour le remplacer par des solutions logicielles beaucoup moins onéreuses. En effet, malgré l'adhésion de l'ebabx au groupement de commande des établissements de l'enseignement supérieur qui représente une force de frappe incomparable auprès des fournisseurs, le quasi-monopole d'Adobe lui permet d'augmenter très régulièrement ses prix.

Il faut noter que plus de 90 000 € ont été versés aux étudiants sous forme de bourse, aide au diplôme, aide à la mobilité, dispositif de professionnalisation *circuit court*.

En recettes :

Comptes 6419 et 70878 : supérieures à celles prévues, mais liées à des dépenses faites par ailleurs (Indemnités journalières liées à des arrêts maladie qui limitent l'impact du maintien de salaire et du remplacement éventuel ; convention Grand 8 pour sa coordination et la VAE ; convention Ville de Floirac pour les cours publics ; reversement d'une partie de la CVEC par le CROUS)

Compte 7067 : recette supérieure à celle prévue au regard de l'augmentation du nombre d'inscriptions au concours d'entrée, résultat comptable de l'inscription de l'ebabx dans le dispositif Parcoursup au delà de ses contraintes et charges. L'augmentation des effectifs des élèves des cours publics a aussi participé de cette progression.

Comptes 74 :

La dotation de la Région n'a pas été versée en 2023 (versée le 18 avril 2024, elle sera comptabilisée sur l'exercice 2024).

La Ville a versé une contribution constante, à noter les 8000€ complémentaires fléchés pour l'aide à l'organisation de l'exposition des diplômés 2023 *Vendimia*, à l'Espace Saint Rémi qui a connu une belle réalisation et un beau succès.

Maintien de la dotation de la Métropole, avec un financement fléché pour le projet avec l'université d'Hyderabad.

L'État a pu apporter les crédits supplémentaires et attendus pour des projets spécifiques (tutorat, santé des étudiants, lutte contre les violences sexistes et sexuelles).

Les crédits alloués pour le projet *Circuit court* et les crédits européens provisionnés en 2022 ont été repris en 2023.

De la même façon, des crédits Erasmus pour le contrat 24/25/26 et pour *circuit court* ont été perçus en fin d'année 2023, augmentant ainsi artificiellement les recettes. Ils seront affectés en dépenses à la DM1-2024 (délibération à suivre).

Investissement :

En recettes, les recettes sont exclusivement celles de l'autofinancement.

En dépenses, sont remplacés quand c'est nécessaire, les matériels obsolètes des ateliers : pour cette année le remplacement du matériel informatique de l'atelier son et de l'atelier photo, des outils en maquette et à l'atelier métal et le remplacement de mobilier et équipement des plateaux de parcours et plateformes.

investissement							
dépenses		BP+DM 2023	Réalisé 2023	recettes		BP+DM 2023	Réalisé 2023
c/2051	concessions et droits similaires	80 000,00	0,00	c/040	opérations amortissement	110 000,00	97 529,44
c/2181	agencements divers	72 725,41	0,00				
c/21831	matériel informatique scolaire	92 500,00	9 928,45				
c/21838	autre matériel informatique	57 500,00	3 515,08				
c/21841	mobilier scolaire	112 500,00	1 350,36				
c/21848	autre mobilier	72 500,00	1 048,81				
c/2185	telephonie	0,00	1 011,04				
c/2188	autres matériels	81 000,00	8 744,53				
c/281838	écriture financière liée à l'ajustement du patrimoine informatique	394,56	394,56				
c/28188	écriture financière liée à l'ajustement du patrimoine outillage	185,56	185,56				
total investissement		569 305,53	26 178,39			110 000,00	97 529,44
résultat BRUT investissement = recettes réalisées - dépenses réalisées						71 351,05	

Le tableau ci-après présente les résultats cumulés de l'exercice 2023, résultats qui feront l'objet de la délibération à suivre pour leur affectation.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION EXERCICE 2023

	recettes exercice 2023	reports excédent exercice 2022	dépenses exercice 2023	dépenses rattachées à reporter sur 2024	solde à reporter sur 2024
section fonctionnement	4 372 704,99	670 621,29	4 257 178,95		786 147,33
section investissement	97 529,44	459 305,53	26 178,39	0,00	530 656,58
résultat cumulé					1 316 803,91

Le résultat cumulé en section de fonctionnement présente un solde positif d'un montant de 786 147,33 € : il représente notre capacité d'autofinancement pour 2024 et les années suivantes. Ce montant permet de faire face à 2 mois d'activité ordinaire, ce qui assure à l'ebabx une certaine sérénité face aux éventuels aléas de calendrier d'encaissement des recettes.

Le résultat cumulé en section d'investissement présente un solde positif de 530 656,58 €. Il va permettre de financer les investissements des années à venir. Compte-tenu des obligations d'autofinancement qui impactent en conséquence très fortement la section de fonctionnement, il s'agira du renouvellement des outils informatiques et des ateliers de production obsolètes.

La comptabilité de gestion a été revue au cours de l'année 2023 ; l'antériorité a été reprise pour les dépenses des fonctions support (communication, bâtiment, informatique, administration, bibliothèque, administration) ; pour les autres dépenses, elle sera consolidée sur l'année scolaire et en suivant, sur l'année complète 2024.

Cette comptabilité permet d'appréhender le budget de l'ebabx sous un autre prisme que celui de la nomenclature comptable, permettant des données et un éclairage sur la consommation des crédits de l'année 2023

répartition de la masse salariale 2023		
services de l'ebabx	montant en € toutes charges comprises	% de la masse salariale totale
enseignement supérieur - équipe enseignante et administrative dédiée	2 339 570,19 €	66,23%
cours publics / formation continue / VAE - équipe enseignante et administrative dédiée	149 963,50 €	4,25%
partenariats / insertion professionnelle / mobilité internationale	74 194,58 €	2,10%
équipe support - administration générale, bâtiment, maintenance, informatique, magasin, bibliothèque -	947 528,95 €	26,82%
prévention santé sécurité et vhss	21 122,58 €	0,60%
montant total en € toutes charges comprises	3 532 379,80 €	

détail des dépenses des services support année 2023

services support	en € TTC
bâtiment	9 158,27
bibliothèque	14 015,67
communication	23 268,46
entretien	55 896,94
informatique/téléphonie	63 023,50
magasin	9 268,57
moyens généraux	62 511,07
politique sociale	95 231,40
prévention santé sécurité	44 836,11
Total général	377 209,99

budget 2023 -détail des dépenses	
budget de fonctionnement réalisé (hors masse salariale et amortissement)	567 433,30 €
services support	377 209,99 €
achats	146 902,54 €
voyages et déplacements	43 985,78 €
bourses	88 216,85 €
circuit court	52 282,48 €
mobilité internationale	38 795,29 €
ateliers de production	92 083,34 €
invités	18 305,71 €
santé sécurité des étudiants	31 034,58 €

Malgré un contexte toujours difficile au plan budgétaire, le compte administratif 2023 présente un résultat en section de fonctionnement excédentaire, et ce, grâce à la vigilance et l'attention de chacun et chacune.

À noter que le soutien accordé aux étudiants en situation de particulière vulnérabilité et fragilité a été maintenu cette année encore.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur l'adoption de ce compte administratif 2023.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'École supérieure des Beaux-Arts, le 24 mai 2024

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

Conseil d'Administration

Séance du vendredi 24 mai 2024 à 9h30

Délibération D.13-2024

Aujourd'hui vendredi 24 mai 2024 à 9h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Madame Maylis DESCAZEAUX – Vice-Présidente

Etai^ent présent-e-s :

Mmes Camille CHOPLIN, Anne LEPINE, Rachel HELVADJIAN, Camille DE SINGLY, Juliette ROUILLON-DURUP, Lucile MAISONNEUVE, Lola GONZALEZ,
MM Marc DANIEL, Cyriaque MONIEZ, Baptiste MAURIN, Stéphane DELPEYRAT, Pierre de GAETAN N'JIKAM, Gwenaël LAMARQUE ;

Etai^ent représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; M. Didier ARNAUDET par M. Marc DANIEL ; M. Cyrille JABER par Mme Juliette ROUILLON-DURUP ;

Etai^ent non représenté.e.s :

MM. Grace KALUNZODI, Charline CLAVEAU, Anne-Eugénie GASPARD, Zeineb LOUNICI.

**Délibération D.13-2024 portant affectation des résultats 2023
de l'EPCC- ebabx-école supérieure des beaux-arts de Bordeaux**

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°XX-2024 en date du 24 mai 2024 portant adoption du compte administration 2023 ;

Considérant que conformément à l'instruction M57, le conseil d'administration doit procéder à l'arrêt et à l'affectation définitive des résultats 2023 à la suite de l'adoption du compte administratif en conformité avec le compte de gestion ;

Résultats de fonctionnement 2023	
Résultat de l'exercice	115 526,04
résultats antérieurs reportés	670 621,29
résultat à affecter	786 147,33
résultat d'investissement 2023	
solde d'exécution d'investissement 2023	71 351,05
besoin de financement	-
excédent de financement	459 305,53
solde des restes à réaliser d'investissement n-1	-
besoin de financement	-
excédent de financement	530 656,58
excédent de fonctionnement R002	786 147,33
excédent d'investissement R001	530 656,58

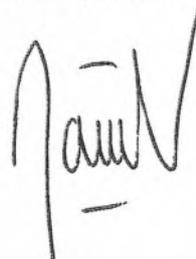
En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur l'affectation du résultat.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'École supérieure des Beaux-Arts, le 24 mai 2024

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maurin', with a stylized flourish at the end.

Président

Conseil d'Administration

Séance du vendredi 24 mai 2024 à 9h30

Délibération D.14-2024

Aujourd'hui vendredi 24 mai 2024 à 9h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Madame Maylis DESCAZEAUX – Vice-Présidente

Étaient présent-e-s :

Mmes Camille CHOPLIN, Anne LEPINE, Rachel HELVADJIAN, Camille DE SINGLY, Juliette ROUILLON-DURUP, Lucile MAISONNEUVE, Lola GONZALEZ,
MM Marc DANIEL, Cyriaque MONIEZ, Baptiste MAURIN, Stéphane DELPEYRAT, Pierre de GAETAN N'JIKAM, Gwenaël LAMARQUE ;

Étaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; M. Didier ARNAUDET par M. Marc DANIEL ; M. Cyrille JABER par Mme Juliette ROUILLON-DURUP ;

Étaient non représenté.e.s :

MM. Grace KALUNZODI, Charline CLAVEAU, Anne-Eugénie GASPARD, Zeineb LOUNICI.

**Délibération D.14-2024 portant Décision Modificative n°1 (DM1) du budget de l'exercice
2024 de l'EPCC- ebabx - école supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux**

Mesdames, Messieurs,

La présente modification budgétaire concerne des ajustements de crédits pour l'affectation en dépenses des résultats et une régularisation d'opération budgétaire liée à une subvention d'investissement perçue en 2022.

section de fonctionnement					
dépenses			recettes		
compte	intitulé	montant	compte	intitulé	montant
c/65888	autres charges de gestion courante	723 033,03	c/002	résultat de fonctionnement reporté	786 147,33
c/65131	bourses	40 000,00	c/777	recette et quote part des subventions d'investissement amortissables	5 000,00
C/6248	divers (déplacements étudiants)	14 114,30			
c/6251	voyages, déplacements, missions	14 000,00			
total		791 147,33			791 147,33

section investissement					
dépenses			recettes		
compte	intitulé	montant	compte	intitulé	montant
c/13912	subvention d'investissement de la	5 000,00	c/001	excédent d'investissement reporté	530 656,58
c/2051	logiciels	70 156,58			
c/2181	agencements divers	85 500,00			
c/21831	matériel informatique scolaire	100 000,00			
c/21838	autre matériel informatique	45 000,00			
c/21841	meublier scolaire	100 000,00			
c/21848	autres mobiliers	60 000,00			
c/2188	autres matériels	65 000,00			
total		530 656,58			530 656,58

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'École supérieure des Beaux-Arts, le 24 mai 2024

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

ebabx

ebabx école supérieure
des beaux-arts
de Bordeaux
7 rue des Beaux-Arts CS 72010
33088 Bordeaux Cedex – France
+33 (0)5 56 33 49 10 | ebabx.fr

Conseil d'Administration

Séance du vendredi 24 mai 2024 à 9h30

Délibération D.15-2024

Aujourd'hui vendredi 24 mai 2024 à 9h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Madame Maylis DESCAZEAUX – Vice-Présidente

Étaient présent-e-s :

Mmes Camille CHOPLIN, Anne LEPINE, Rachel HELVADJIAN, Camille DE SINGLY, Juliette ROUILLON-DURUP, Lucile MAISONNEUVE, Lola GONZALEZ,
MM Marc DANIEL, Cyriaque MONIEZ, Baptiste MAURIN, Stéphane DELPEYRAT, Pierre de GAETAN N'JIKAM, Gwenaël LAMARQUE ;

Étaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; M. Didier ARNAUDET par M. Marc DANIEL ; M. Cyrille JABER par Mme Juliette ROUILLON-DURUP ;

Étaient non représenté.e.s :

MM. Grace KALUNZODI, Charline CLAVEAU, Anne-Eugénie GASPARD, Zeineb LOUNICI.

Délibération D.15-2024 portant Décision Modificative n°1 (DM1) du budget de l'exercice 2024 de l'EPCC- ebabx - école supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux

Mesdames, Messieurs,

Tout au long de l'année universitaire 2023/2024, a été travaillée l'actualisation du règlement intérieur du Conseil Pédagogique, Scientifique et de la Vie Etudiante – CPSVE pour l'adapter à nos pratiques, organisations pédagogiques et fonctionnement général de cette instance essentielle dans la vie de notre établissement.

Lors du CPSVE du 15 mai 2024 a été émis un avis favorable unanime au règlement intérieur de l'instance dont vous avez copie en annexe (en couleur les éléments modifiés par rapport au texte précédemment en vigueur).

Pour permettre son application dès le prochain CPSVE du début d'été et la mise en œuvre des nouvelles représentations à la rentrée 24/25, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur ce texte.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'École supérieure des Beaux-Arts, le 24 mai 2024

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

29 MAI 2024

Bureau du Courier

Règlement intérieur du Conseil Pédagogique, Scientifique et de la Vie Etudiante (CPSVE)

Article 1 : Missions du CPSVE

Le conseil pédagogique, scientifique et de la vie étudiante est consulté par le Directeur et émet des avis notamment sur :

La structuration de la pédagogie et de la recherche de l'établissement.

Le déroulement de l'année universitaire.

L'amélioration de la pédagogie : l'adaptation des enseignements aux objectifs de formation, l'analyse des données, l'action culturelle.

L'adossement des formations au monde professionnel de l'art et du design contemporains : partenariats, stages, appels à projets.

Les programmes et projets liés à la stratégie internationale.

Les mobilités.

Les mesures permettant d'améliorer les conditions de travail et de vie des étudiant.es et élèves des cours publics.

L'affectation des moyens, humains, matériels et financiers, pour la bonne mise en œuvre des projets de l'établissement.

L'égalité des chances, ouverture et diversité.

La modification du règlement de scolarité et du règlement intérieur du CPSVE.

Le directeur rapporte les travaux et avis du CPSVE devant le Conseil d'administration de l'établissement et toute instance qui solliciterait son avis.

Les réunions du CPSVE font l'objet de compte rendus communiqués aux membres et aux invité.es dans un délai de 3 semaines. Ils sont affichés et sont consultables sur le site internet.

Des commissions et réunions de travail spécifiques peuvent être programmées dans l'année selon les nécessités. Les conclusions sont rapportées au CPSVE.

Article 2 : Composition

Le Conseil pédagogique, scientifique et de la vie étudiante de l'établissement est composé :

- du directeur, président
- de la directrice des études
- de la directrice des ressources ou du secrétaire général

- de la responsable des relations internationales
- pour la représentation enseignante : 3 représentant.es par cycle ; dont 2 pour l'option art et 1 pour l'option design. (+ autant de suppléant.es)
- pour la représentation étudiante : 3 représentant.es par cycle ; dont 2 pour l'option art et 1 pour l'option design. (+autant de suppléant.es)
- pour la représentation des technicien.nes d'ateliers : 1 représentant.e titulaire et 1 suppléant.e
- pour la représentation des enseignant.es des cours publics : 1 représentant.e titulaire et 1 suppléant.e

En fonction de l'ordre du jour, le directeur peut inviter à participer aux séances du conseil, avec voix consultative, toute personnalité qualifiée (« interne » ou « externe ») qu'il jugerait utile.

Les fonctions de membre du conseil sont exercées à titre gratuit.

Article 3 : Elections

Pour chacun.e des représentant.es élu.es des enseignant.es, des étudiant.es, des technicien.nes, un.e suppléant.e est élu.e dans les mêmes conditions que le titulaire et pour la même durée.

Un courrier du directeur précise les dates de scrutin et modalités matérielles de leur organisation et de tenue des listes électorales.

Modalités d'élections des représentants des enseignant.es :

Les élections se font au scrutin secret uninominal majoritaire à 1 tour.

Les représentant.es des enseignant.es sont élu.es pour une durée de 3 ans.

Sont électeurs et éligibles les enseignant.es et assistant.es permanent.es de l'établissement.

Tou.tes les enseignant.es et assistant.es votent pour chaque catégorie de candidat.e.

Modalités d'élections des représentants des technicien.es :

Les élections se font au scrutin secret uninominal majoritaire à 1 tour.

Les représentant.es des enseignant.es sont élu.es pour une durée de 3 ans.

Sont électeurs et éligibles les technicien.es permanent.es de l'établissement.

Modalités d'élections des représentants des enseignant.es des cours publics :

Les élections se font au scrutin secret uninominal majoritaire à 1 tour.

Les représentant.es des enseignant.es des cours publics sont élu.es pour une durée de 3 ans.

Sont électeurs et éligibles les enseignant.es permanent.es des cours publics de l'établissement.

Modalités d'élections des représentant.es des étudiant.es :

Les élections se font au scrutin secret uninominal majoritaire à 1 tour.

Les représentant.es des étudiant.es sont élu.es pour une durée d'un an.

Sont électeurs et éligibles les étudiant.es régulièrement inscrit.es.

Tou.tes les étudiant.es votent pour chaque catégorie de candidat.e.

Lorsqu'un.e candidat.e perd la qualité au titre de laquelle il ou elle a été élu.e ou lorsque son siège devient vacant, il est procédé à un renouvellement partiel dans **les 3 mois** qui suivent la vacance avec une nouvelle élection par un scrutin uninominal.
Le ou la nouvel.le élu.e ne peut siéger que pendant la durée du mandat restant à courir.

Article 4 : Fonctionnement

Le conseil pédagogique, scientifique et de la vie étudiante se réunit **au moins trois fois par an** à l'initiative du directeur, de la directrice des études ou à la demande de la moitié des membres élu.es.

Les convocations, l'ordre du jour et les documents afférents sont adressés par courriel au moins cinq jours avant la séance.

Les points et questions diverses que les membres élu.es souhaitent voir portés à l'ordre du jour doivent être transmis au directeur jusqu'à la veille de la séance.

Les séances ne sont pas publiques.

ebabx école supérieure
des beaux-arts
de Bordeaux

29 MAI 2024

Bureau du Courrier

Conseil d'Administration

Séance du vendredi 24 mai 2024 à 9h30

Délibération D.16-2024

Aujourd'hui vendredi 24 mai 2024 à 9h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Madame Maylis DESCAZEAUX – Vice-Présidente

Etaient présent-e-s :

Mmes Camille CHOPLIN, Anne LEPINE, Rachel HELVADJIAN, Camille DE SINGLY, Juliette ROUILLON-DURUP, Lucile MAISONNEUVE, Lola GONZALEZ,
MM Marc DANIEL, Cyriaque MONIEZ, Baptiste MAURIN, Stéphane DELPEYRAT, Pierre de GAETAN N'JIKAM, Gwenaél LAMARQUE ;

Etaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; M. Didier ARNAUDET par M. Marc DANIEL ; M. Cyrille JABER par Mme Juliette ROUILLON-DURUP ;

Etaient non représenté.e.s :

MM. Grace KALUNZODI, Charline CLAVEAU, Anne-Eugénie GASPAR, Zeineb LOUNICI.

Délibération D.16-2024 portant création d'un emploi d'ingénieur

Mesdames, Messieurs,

Depuis le début de l'année 2023, un travail de fond de refonte du projet de service des personnels pour son volet « personnels administratifs et techniques », tout autant que de la projection de l'établissement dans sa « métropolisation », travaux et programme immobilier avec l'ensemble des tutelles a été mené.

Ces projections et évolutions ont été l'objet d'avis lors des CST des 27.04.23, 04.10.23, 22.11.23. et 26.01.24. De même les délibérations afférentes ont été portées en termes d'inscriptions budgétaires lors des CA du 15.12.23, et du 09.02.23.

Dans ce cadre, le recrutement d'un adjoint au responsable bâtiment/maintenance/sécurité a été fructueux lors des entretiens du mois de la fin mars 2024, nécessitant l'évolution du poste de responsable bâtiment/sécurité/maintenance vers un emploi d'ingénieur, conformément aux inscriptions budgétaires tout autant qu'à l'organigramme cible de l'établissement.

Ainsi,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur la création d'un emploi sur le grade d'ingénieur territorial à temps complet à compter du 1^{er} juin 2024.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'École supérieure des Beaux-Arts, le 24 mai 2024

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président